Mémoire

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET DE 2025

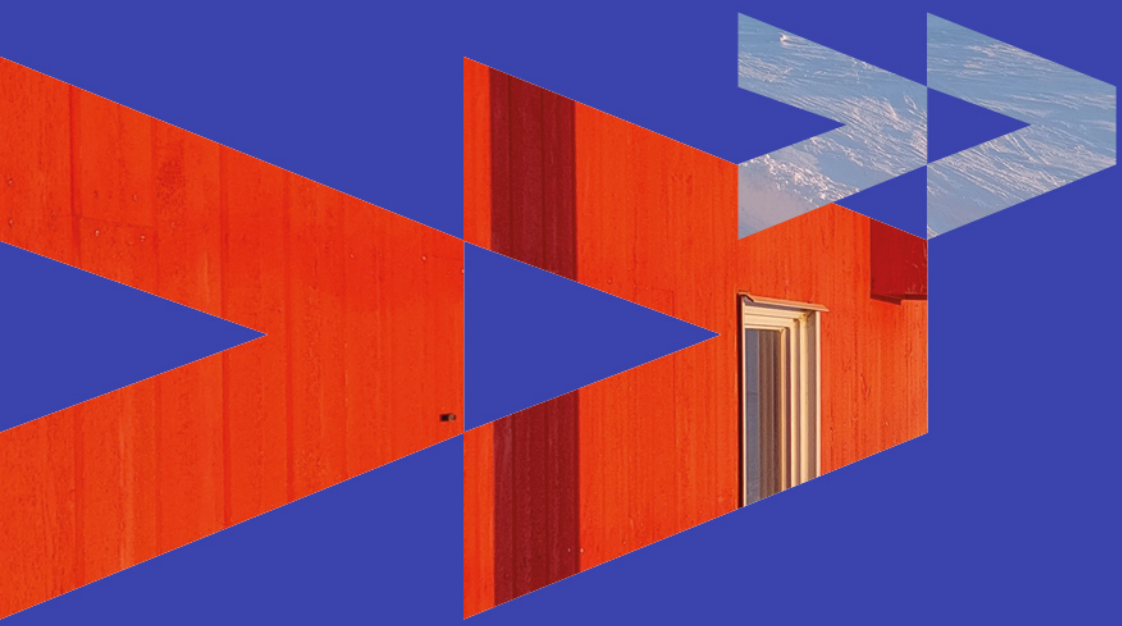

Mémoire présenté par l'Acfas auprès du Comité permanent des finances

1er août 2025

Acfas

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement assure la représentativité des francophones dans toutes les strates de gouvernance et de gestion de l'organisation phare qui sera créée pour moderniser le système fédéral de soutien à la recherche et qu'il applique les mesures positives requises par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans la mise en œuvre de celle-ci. À cet égard, les dirigeants des organismes subventionnaires doivent être bilingues.

Recommandation 2 : Que le gouvernement crée un comité permanent au sein de l'organisation phare pour superviser la réforme des conseils subventionnaires avec une perspective francophone et garantir la mise en œuvre de mesures favorables à la recherche en français.

Recommandation 3 : Que le gouvernement mette en place les réformes requises pour qu'un financement représentant au moins 23 % de l'enveloppe totale octroyée à la recherche par les trois organismes subventionnaires, évaluée au 31 mars 2024 à 3,1 milliards de dollars, pour soutenir la recherche en français.

Recommandation 4 : Que le gouvernement octroie un financement de 600 000 $ par année à l'Acfas pour le Service d'aide à la recherche en français et que ce financement soit inscrit au budget du gouvernement;

Recommandation 5 : Que le gouvernement pérennise le financement du Service d'aide à la recherche en français pour appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire (ÉEPS) et les conseils subventionnaires dans l'atteinte de leurs obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles*.

1. Présentation de l'Acfas

L'Acfas est un acteur incontournable de l'histoire intellectuelle et de la grande aventure de la recherche en français des 100 dernières années au Canada. Fondée en juin 1923 par un groupe de scientifiques francophones, l'Acfas contribue de façon exceptionnelle à la transmission des savoirs en français et à l'avancement de la communauté de recherche francophone. Elle est aujourd'hui la seule organisation qui représente la pluralité des disciplines de recherche au Canada, à l'image de *l'American Association for the Advancement of Science* (AAAS) aux États-Unis, et qui fait rayonner des savoirs scientifiques de qualité, valides, accessibles et moteurs de solutions face aux grands défis de société.

L'Acfas fédère et soutient les étudiant·es et chercheur·euses d'expression française au Québec et en contexte minoritaire au Canada afin qu'ils puissent participer à part entière à la vie scientifique du pays. Avec ses six antennes régionales réparties sur l'ensemble du territoire canadien, l'Acfas contribue directement à la vitalité de la recherche en français et à la mobilisation des savoirs à l'échelle du Canada. Dans le cadre de sa mission, l'Acfas travaille en outre à l'obtention de conditions d'exercice équitables pour les chercheur·euses qui, au sein d'un Canada officiellement bilingue, font de la recherche en français.

L'Association favorise les maillages au sein d'un vaste réseau de partenaires canadiens, dont la Fondation canadienne pour l'innovation, les trois conseils subventionnaires et le Conseil national de recherche du Canada. L'Acfas entretient par ailleurs de forts liens avec des pays francophones tels la France, la Belgique, la Suisse et le Maroc, en raison des concours qu'elle a créés dans la dernière décennie et qui connaissent aujourd'hui un déploiement dans la francophonie internationale.

2. Les engagements du gouvernement de Marc Carney pour *Un Canada fort*

Dans sa plateforme électorale[1], le parti libéral du Canada a pris des engagements liés à la langue française et à la recherche que nous croyons pertinent de rappeler ici.

En ce qui concerne les langues officielles, le gouvernement :

- Promouvra l'enseignement du français partout au Canada en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'investir dans les espaces pédagogiques et communautaires, comme les services d'apprentissage et de garderie qui servent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. **Pour soutenir les étudiants francophones qui poursuivent leurs études postsecondaires en français dans un contexte minoritaire, nous créerons une bourse**

Inutile de dire que l'Acfas salue cet engagement, qu'elle appuie sans aucune réserve.

[1] https://liberal.ca/fr/plateforme/. Nous surlignons certains extraits.

En ce qui concerne la science et la recherche, le gouvernement :

- **Finalisera la modernisation du système scientifiques et de recherche du Canada en mettant sur pied une organisation phare chargé [*sic*] de veiller à ce que les organismes fédéraux de subventions financent des recherches axées sur des missions en vue de résoudre les grands défis mondiaux et de commercialiser efficacement les idées nées ici.**

L'Acfas s'inspire de ces engagements pour les recommandations qu'elle porte à l'attention du comité FINA. Celles-ci s'appuient en outre sur les consultations prébudgétaires en cours par le ministère des Finances du Canada, notamment sur l'énoncé suivant :

> Cet automne, le gouvernement du Canada déposera le budget de 2025, qui énoncera son plan pour relever les défis sans précédent auxquels le Canada fait face. **Le budget de 2025 multipliera les investissements et stimulera la croissance économique partout au pays** afin de bâtir une économie canadienne unie, tout en réduisant les dépenses liées aux opérations quotidiennes du gouvernement[2].

3. La situation de la recherche en français au Canada

Le Canada, pays officiellement bilingue, doit aujourd'hui transformer ses engagements linguistiques en actions concrètes. La *Loi sur les langues officielles* modernisée (C-13) exige des mesures positives pour soutenir les communautés linguistiques minoritaires, notamment en matière de recherche scientifique en français.

Dans un contexte géopolitique incertain, la science constitue un levier stratégique. Le Canada possède un avantage unique avec ses deux écosystèmes de recherche, l'un francophone, l'autre anglophone. Valoriser les sciences en français renforce sa crédibilité et son rayonnement sur la scène internationale. Mais cette dimension est négligée : bien que les chercheur·euses francophones représentent 21 % de la communauté scientifique, seulement 5 à 12 % des demandes de subventions sont rédigées en français. Ce déséquilibre provient d'obstacles institutionnels et linguistiques qui découragent l'usage du français. Tous ces faits sont documentés de façon rigoureuse dans un rapport publié par l'Acfas en juin 2021, malheureusement toujours d'actualité dans les données qu'il fait valoir.

L'Acfas, appuyée par d'autres organisations, a dénoncé ce déclin, mais les réponses fédérales demeurent insuffisantes. Le Comité consultatif sur la refonte du système de soutien à la recherche n'a réservé, dans son rapport paru en 2023, qu'une mention marginale au français. Le rapport du Comité permanent sur la science et la recherche a bien formulé 17 recommandations pertinentes, mais la réponse du gouvernement a été timide, se limitant à de vagues promesses et à un financement de 8,5 M $ sur cinq ans par Patrimoine canadien, alors que les budgets des trois conseils subventionnaires – CRSH, CRSNG et IRSC – totalisaient plus de 3,1 milliards $ au 31 mars

[2] https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2025/consultations-prebudgetaires-2025.html.

2024[3]. Certes, Patrimoine canadien a entendu les enjeux et les solutions qui ont été portés à sa connaissance, il les a faits siens, et l'Acfas lui en est profondément reconnaissante. Mais Patrimoine canadien ne peut à lui seul porter la responsabilité de redresser la situation, et les conseils subventionnaires doivent s'impliquer activement et concrètement.

La science canadienne ne peut ignorer sa diversité linguistique sans nuire à son avenir. Le nouveau gouvernement libéral doit corriger le tir : en créant un nouvel organisme de soutien à la recherche, il doit s'assurer que les scientifiques francophones y trouvent leur place, conformément aux obligations de la *Loi sur les langues officielles*.

4. Des investissements requis pour la recherche en français

L'organisation phare

Comme nous l'avons établi dans la section 3, le système canadien actuel de soutien à la recherche défavorise la communauté scientifique francophone, et ce, depuis des décennies. Si rien ne change, la situation va empirer. Or, comme nous l'avons aussi établi, le gouvernement fédéral possède tous les outils pour rétablir l'égalité réelle dans le milieu de la recherche.

À cette fin, l'Acfas recommande :

> **Recommandation 1 :** Que le gouvernement assure la représentativité des francophones dans toutes les strates de gouvernance et de gestion de l'organisation phare qui sera créée pour moderniser le système fédéral de soutien à la recherche et qu'il applique les mesures positives requises par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans la mise en œuvre de celle-ci. À cet égard, les dirigeants des organismes subventionnaires doivent être bilingues.
>
> **Recommandation 2 :** Que le gouvernement crée un comité permanent au sein de l'organisation phare pour superviser la réforme des conseils subventionnaires avec une perspective francophone et garantir la mise en œuvre de mesures favorables à la recherche en français.

Le financement

Nous l'avons dit, les scientifiques d'expression française représentent 21 % de la communauté de recherche au Canada. Or, ils n'ont pas accès, pour mener leurs activités de recherche et de publication, à la proportion de financement qu'ils représentent et qu'ils devraient recevoir de la part des conseils subventionnaires. Plus encore, la population francophone est en déclin relatif au pays, et représente 22 % de la population canadienne totale en 2021[4]. On ne peut, pour l'identité canadienne et notre économie, laisser persister une part de scientifiques de langue française

[3] L'information est tirée des rapports annuels des trois conseils.
[4] https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html (https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html)

inférieure au poids relatif des francophones à travers le pays. Une nouvelle preuve, certes indécente, de cette situation se trouve dans les résultats des bourses postdoctorales Banting 2024-2025 octroyées par les trois conseils subventionnaires : sur les 70 projets financés, deux seuls sont en français (l'un par les IRSC, l'autre par le CRSH)[5].

Pour rétablir l'égalité réelle dans le milieu de la recherche, l'Acfas recommande :

> **Recommandation 3 :** Que le gouvernement mette en place les réformes requises pour qu'un financement représentant au moins 23 % de l'enveloppe totale octroyée à la recherche par les trois organismes subventionnaires, évaluée au 31 mars 2024 à 3,1 milliards de dollars, pour soutenir la recherche en français.

Le Service d'aide à la recherche en français

Le Service d'aide à la recherche en français (SARF), lancé par l'Acfas en mai 2023, est un service pancanadien inédit conçu pour pallier les lacunes de soutien au financement pour les chercheur·euses œuvrant en francophonie minoritaire au Canada, en partenariat avec des établissements d'enseignement postsecondaire (ÉEPS).

Les chercheur·euses du réseau postsecondaire canadien doivent obtenir du financement auprès de trois organismes subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC), lesquels, assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, doivent accepter les demandes en français comme en anglais. Cependant, les chercheur·euses francophones en milieu minoritaire rencontrent des obstacles importants dans la préparation de ces demandes, notamment en raison du peu de soutien offert par leur ÉEPS, qui manque souvent de ressources ou de compétences bilingues pour fournir un accompagnement adéquat en français.

Or, ces établissements, signataires de l'Entente sur l'administration des subventions des trois organismes, ont l'obligation de favoriser des pratiques équitables et inclusives, incluant le respect de la politique sur les langues officielles. Ce déséquilibre entre leurs obligations et la réalité du terrain illustre une iniquité persistante. L'article 41 de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* stipule pourtant que le soutien à la recherche en français constitue une mesure positive pour favoriser l'épanouissement des communautés francophones minoritaires.

Le SARF a été créé pour remédier à cette situation. Depuis sa création, il a conclu plus d'une douzaine de partenariats avec des ÉEPS et accompagné près de 50 chercheur·euses dans la rédaction de leurs demandes de financement. Ce soutien a déjà produit des résultats concrets : au concours Savoir de l'automne 2024, le SARF a permis une hausse de 30 % des demandes soumises en français par les institutions des CLOSM hors-Québec, ajoutant 8 dossiers à la moyenne annuelle observée entre 2017 et 2021.

[5] https://banting.fellowships-bourses.gc.ca/fr/2024-2025-fra.html (https://banting.fellowships-bourses.gc.ca/fr/2024-2025-fra.html)

Peu coûteux et efficace, le SARF contribue activement à renforcer la place du français dans la recherche au Canada et à rapprocher le pays d'un véritable bilinguisme scientifique.

L'Acfas recommande donc :

- **Recommandation 4 :** Que le gouvernement octroie un financement de 600 000 $ par année à l'Acfas pour le Service d'aide à la recherche en français et que ce financement soit inscrit au budget du gouvernement;

- **Recommandation 5 :** Que le gouvernement pérennise le financement du SARF pour appuyer les ÉEPS et les conseils subventionnaires dans l'atteinte de leurs obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles*.

Acfas
Faire avancer
les savoirs